



Renseignement pour une viabilisation

Par **rapsody6**, le **17/08/2009** à **16:02**

Bonjour,
j'aimerais avoir un renseignement sur terrain, donc je possède un terrain de 10ares en zones constructibles mais qui n'est pas viabilisé pour le moment. l'adjoint au maire m'a dit qu'il fallait avoir 25ares pour faire une viabilisation comme pour faire un lotissement. n'y a-t-il pas une autre solution car les personnes qui ont du terrain à côté du mien sont âgées et ne veulent pas s'embêter avec ça. je vous en remercie d'avance.